Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-72

L'an deux mil vingt six, le 1ER juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Yann BRIAND Pouvoir à Nicolas BOTROS
Françoise CABIOCH LE GALL Pouvoir à Françoise LOVAERT LE MITOUARD

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Transfert de charges du Budget Principal au Budget Annexe Camping

Madame Delphine MASSON informe l'assemblée que la régie Camping étant assurée depuis le mois de janvier par un agent du service administratif de la Mairie, il convient de reporter cette charge financière sur le budget camping. En effet, il est stipulé dans les textes que les charges se rapportant aux budgets annexes soient effectivement supportées par ces budgets et non pas se retrouver dans le budget Principal de la Commune.

Suite au pointage des heures effectuées par l'agent du personnel administratif, cette charge de travail représente 40 heures par mois, soit 10 heures par semaine.

Au vu du salaire de l'agent concerné, cela représente un coût de :
40 heures * 27,80 € de l'heure * 6 mois = 6.672,00 €

Une écriture comptable correspondant à cette charge sera effectuée du budget Commune vers le Budget Camping, par l'établissement d'un titre de recettes au compte 70872-Remboursement par les budgets annexes, et d'un mandat sur le Budget Camping au compte 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_71-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***APPROUVE** le transfert de charges du budget principal vers le budget annexe Camping pour le montant du coût assuré par la commune, d'un montant de 6.672,00 €, pour la tenue de la régie Camping du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026.*

***AUTORISE** le Maire à passer les écritures comptables nécessaires relatives à ce transfert de charges.*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241